

et qui avait déjà coûté, lors des soumissions pour l'aile destiné à la législature, une somme d'environ \$500,000 tant pour la construction que pour l'amueblement.

SOUSSIONS

Elles sont au nombre de neuf :

1o	Soumission	Levallée...	\$143,196 00
2o	"	Huot et	
		Jobin.....	158,189 00
3o	"	Lortie....	160,400 00
4o	"	Piton	
		Ford et	266,500 00
		McNamee	
5o	"	Charlebois	
		&	197,595 60
		Beaucage	
6o	"	MacMillan	185,160 64
7o	"	Beaucage	\$199,500 00
8o	"	Piton....	268,644 00
9o	"	Dussault	219,000 00

Les soumissions devaient être faites d'après les plans et devis descriptifs de l'ouvrage déposés aux bureaux des Travaux Publics ; et une des conditions consiste à obliger les soumissionnaires de donner le nom de deux cautions solvables.

Tous les soumissionnaires offrirent les cautions demandées, moins Lortie qui, par sa soumission, s'engage à fournir les cautions nécessaires si son application était requise.

Les plus basses soumissions accompagnées des cautions voulues étaient comme suit :

1o	Levallée.....	\$143,196 00
2o	Huot et Jobin.....	158,189 00
3o	McMillan	185,160 64
	Charlebois	
4o	&	197,595 00
	Beaucage	

Par un ordre en conseil sanctionné

le 22 janvier 1883, le contrat fut accordé à Alphonse Charlebois, substitué à M. McMillan pour une somme de \$185,160.64.

La plus basse soumission était celle de M. Levallée, MM. Huot Jobin venaient en second lieu, et celle de M. McMillan, prise par M. Charlebois, se trouvait de \$41,964.64 plus élevée que celle de M. Levallée, et de \$26,971.64 plus élevée que celle de MM. Huot & Jobin.

Monsieur Charlebois, dans son témoignage, admet que c'est lui qui a fait la soumission de monsieur McMillan, et pour son profit ; que McMillan était son employé, n'avait aucune ressource, n'était pas un contracteur, n'avait jamais, à sa connaissance, fait d'entreprises publiques, et que de fait cette soumission n'avait été produite que pour protéger celle qu'il avait faite conjointement avec Beaucage au montant de \$197,595, 60. L'hon M. Dionne lui-même a déclaré que ces faits étaient connus des ministres dès la réception des soumissions.

Avant d'aller plus loin dans l'exposé de ces faits, il est juste de faire connaître monsieur Charlebois, afin que le public puisse apprécier les circonstances dans lesquelles il se trouve avoir obtenu le contrat, non d'après sa soumission, mais d'après celle de son employé McMillan.

ALPHONSE A CHARLEBOIS

Jusqu'à ces dernières années, Charlebois était un petit commerçant de St Henri, près de Montréal. Libéral